

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 125, supprimer les mots :

« et tout au long de la législature. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » nécessite, pour être efficace, des moyens permanents.